

L'enseignement arabe au Burkina Faso

Ces dernières années, le problème de l'enseignement arabe au Burkina Faso, notamment celui des Medersas et écoles franco-arabes, est devenu un problème d'actualité. La question de l'organisation de ces établissements, étant donné leur nombre croissant, continue à faire l'objet de beaucoup de débats.

Le service de l'enseignement arabe de la direction de l'Enseignement de base est partie prenante dans ces débats, de par les responsabilités qui lui sont confiées par le ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation de masse.

Le présent article, présenté sous forme de questions et réponses, est notre contribution à ce débat national.

Nous lançons un appel à toutes les parties concernées : communautés religieuses, fondateurs, enseignants, élèves et parents d'élèves de Medersas à se joindre à nous dans la recherche des meilleures voies à suivre afin que, dans un avenir proche, les Medersas ne soient plus en marge de notre société et de notre système éducatif.

Question : Qu'est-ce qu'une Medersa ?

Réponse : Il faut signaler tout d'abord que le terme "medersa" signifie école en Arabe. C'est pourquoi l'expression "école medersa" est un pléonasme.

Ceci dit, une medersa est un établissement primaire au même titre que les écoles primaires confessionnelles catholiques ou protestantes, mais c'est un établissement dans lequel l'enseignement est dispensé en totalité ou en grande partie en langue arabe.

En principe un élève de medersa reçoit en langue arabe les mêmes connaissances que celles acquises par ces camarades dans les écoles classiques, la seule différence étant les matières religieuses obligatoires dans les Medersas.

Q : Et les franco-arabes ?

R : Une medersa est dite franco-arabe si, en plus de l'arabe, on y enseigne le français.

Q : Y-a-t-il une différence entre une medersa et une école coranique ?

R : Oui, une grande différence. Une école coranique n'est pas un établissement structuré comme les écoles primaires modernes. C'est un simple foyer ou regroupement d'élèves coraniques (communément appelés garibous), autour d'un maître (le marabout), au domicile de ce dernier ou dans une mosquée. L'enseignement y est exclusivement religieux : le Coran uniquement pour les petits élèves et le Coran plus son exégèse et les rites et lois de l'islam pour les adultes. Il n'y a donc pas de salles de classe, pas de tableaux noirs, pas de programmes annuels ni de diplômes en fin d'études.

Q : Quelle est la raison d'être des medersas ?

R : Les medersas répondent à un besoin exprimé par beaucoup de parents d'élèves musulmans qui veulent assurer une instruction religieuse à leurs enfants. On peut ajouter à cela le manque de places dans les autres écoles.

Q : Que représentent les medersas du point de vue statistique ?

R : Il n'existe pas de statistiques

de la communauté musulmane. Par la suite il y a eu une prolifération et le nombre de medersas ne cesse d'augmenter.

Q : Quel est le profil d'un élève à sa sortie de la medersa ?

R : Le manque d'uniformité fait que les medersas n'ont pas toute le même niveau. On peut dire néanmoins que, de façon générale, le sortant d'une medersa moyenne est un alphabétisé qui a accès à une langue écrite très répandue. L'arabe est l'une des six langues de travail de l'ONU et une des trois langues les plus généralisées en Afrique.

Q : Existe-t-il un service qui s'occupe des medersas et des écoles coraniques ?

R : Les écoles coraniques sont du ressort du ministère de l'Administration territoriale. Quant aux medersas, ce sont des écoles primaires privées, et de ce fait, elles relèvent du ministère de l'Enseignement de base et de l'Alphabétisation de masse.

Il existe au sein de la direction de l'Enseignement de base un service de l'enseignement arabe (rattaché à la direction de l'Enseignement privé laïc et confessionnel) dont la mission est l'organisation et le suivi des medersas et écoles

franco-arabes.

Q : Quels sont les objectifs de ce service ?

R : A long terme il s'agit d'intégrer l'enseignement arabe dans notre système éducatif afin que les medersas soient d'une meilleure qualité et qu'elles puissent jouer un rôle plus actif dans la lutte que nous menons contre l'analphabétisme. Ceci dans le respect de la vocation confessionnelle de ces établissements et du choix qu'ont les parents dans l'éducation de leurs enfants.

Q : Quelle est la stratégie d'approche que vous proposez pour atteindre ces objectifs ?

R : Dans toutes les rencontres et tous les débats organisés autour de cette question, l'unanimité s'est toujours faite sur la nécessité d'organiser et d'uniformiser cet ordre d'enseignement. Nous avons élaboré un plan d'action qui nous semble conforme à la volonté générale exprimée par les principales parties concernées. L'application de ce plan d'action commencera dès cette année scolaire et les principaux points en sont les suivants :

- élaborer des statuts réglementant l'enseignement arabe ;

- unifier les programmes d'enseignement ;
- formuler des critères nationaux de sélection des maîtres ;
- assurer l'encadrement et le suivi pédagogique de ces maîtres ;
- uniformiser et officialiser les diplômes ;
- renforcer le niveau de français enseigné ;
- élaborer une politique nationale cohérente pour la gestion des Medersas.

Q : Quelles sont les modalités d'application de ce programme ?

R : Ce programme nécessite un travail de longue haleine et son aboutissement dépend dans une large mesure de la disponibilité et de la coopération de toutes les parties impliquées.

Voilà pourquoi son exécution passe nécessairement par un travail d'information, de sensibilisation et de mobilisation afin d'obtenir l'adhésion de la majorité.

C'est une partie de la bataille que nous menons contre l'ignorance et chacun doit y apporter sa contribution.

Ibrahima DIALLO
Responsable service enseignement arabe - direction enseignement de base